



Périscolaire - Les enfants du Broc

Sortie poneys sur le plateau

Madame, Monsieur, chers amis,

Notre conseil municipal a voté son budget 2017.

Taux inchangés, pas d'augmentation d'impôts locaux selon notre engagement malgré une nouvelle ponction. Notre dotation générale de fonctionnement, subvention attribuée par l'Etat aux communes a encore chuté pour atteindre **zéro euro** ! cette année.

Pour mémoire elle était de **50 141€ il y a 4 ans**. Certes la baisse de la dépense publique était incontournable. Mais cela a été une erreur de raboter à l'aveugle et de façon brutale les dotations, sans aucune visibilité pour les communes, de même que c'est une erreur de vouloir toujours imposer une organisation venue d'en haut. La suppression de 80% de la taxe d'habitation qui sera compensée partiellement sera catastrophique pour les communes nous faisant courir le risque d'être dans l'obligation d'augmenter les impôts. De plus, les 20% qui seront ciblés pour assumer le coût supplémentaire à charge seront doublement pénalisés.

Notre budget 2017 fait la part belle aux nouvelles réalisations, notamment à l'intention de nos associations, mais également les routes et la sécurité du plateau.

Nous poursuivons notre action en faveur de la redynamisation de notre village, en réhabilitant les deux granges qui sont notre propriété sur le plateau de la Chaux, à proximité de la chapelle.

Le tissu associatif est en manque de locaux leur permettant de se réunir avec accessibilité facile, confort et stationnement.

Ces deux granges sont mitoyennes, elles offrent une superficie de 123 m². Un chantier de réhabilitation prévoyant le percement du

mur qui les sépare pour créer une ouverture de 3 ou 4 m de large sur 2,50m de haut, équipée d'une porte acoustique permettant l'utilisation en une ou deux salles.

L'ensemble sera isolé pour répondre aux normes RT2012, chauffé par une climatisation dont la centrale, posée sur la façade fera l'objet d'un bardage en corten. Des sanitaires seront installés.

Les deux portails seront remplacés par des portes vitrées isolantes.

Pour nos chasseurs, notre commune est en cours d'acquisition d'une grange à l'extrémité du plateau proche de nos terrains de jeux.

Cette bâtisse de 65 m² avec 28 m² de terrain attenant possède une toiture récente. Nous amènerons l'ensemble des réseaux, des travaux de réhabilitation seront entrepris dans le but de l'isoler afin de créer une salle confortable et correctement équipée pour les besoins des utilisateurs. Les portes seront remplacées par des portes vitrées isolantes.

Le stationnement est aisé, il ne présente aucune gêne pour les riverains.

Nous terminons le mur en bordure de plateau, un cheminement en calade de pierres continuera sur toute la longueur pour le confort et le plaisir de tous les visiteurs.

La route du Clos de la Chaux, celle qui conduit au restaurant sera totalement refaite depuis le croisement au niveau de la départementale jusqu'au terrain de tennis. Celle du Chassaing à la Commanderie également. Ces travaux seront exécutés fin mai.

Nous conduirons également un nouveau chantier de réfection de mur au cimetière.

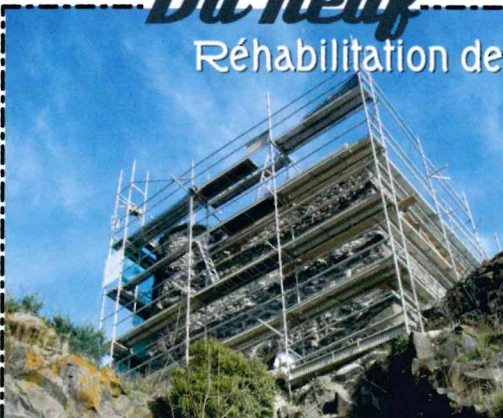
Les deux nouveaux logements communaux seront mis à la location au début de l'été.

Le Maire, Georges Chassany

Editor

Du neuf

Réhabilitation de



la Tour de Garde



Calade au pied de la Tour



Le compte administratif 2016 de la Commune s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement s'élève à 542 835.08 € pour les dépenses et à 1 365 451.79 € pour les recettes, soit un excédent de clôture de 822 616.71 €
- La section d'investissement s'élève à 533 243.08 € pour les dépenses et à 361 483.24 € pour les recettes, soit un déficit de clôture de 171 759.84 €.

Le compte administratif 2016 du Budget Assainissement s'établit comme suit :

- La section d'exploitation s'élève à 45 228.92 € pour les dépenses et à 72 557.01 € pour les recettes, soit un excédent de clôture de 27 328.09 €.
- La section d'investissement s'élève à 181 784.20 € pour les dépenses et à 39 534.90 € pour les recettes, soit un déficit de clôture de 142 249.30 €.

Le Maire présente les différents comptes de gestion dressés par Monsieur le Receveur. Ils ont été approuvés par le Conseil Municipal ; celui-ci ayant pu constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Commune

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 822 616.71 €,

DECIDE d'affecter à l'article 1068 la somme de 477 706.57 € - Recette d'investissement- et la somme de 344 910.14 € à l'article R0002 - Recette de fonctionnement-.

Compte-tenu du transfert de l'assainissement au SIREG au 1er janvier 2017, il n'y aura pas d'affectation du résultat. Le déficit de ce budget de 145 000 € est résorbé par une provision inscrite au budget communal.

Selon notre engagement notre Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la pression fiscale.

Les taux appliqués l'année précédente sont reconduits en 2016, soit :

- 7.91 % pour la **Taxe d'Habitation**, le produit attendu est de 75 683 €
- 12.90 % pour la **Taxe Foncière Bâti**, le produit attendu est de 146 673 €
- 101.74 % pour la **Taxe Foncière Non Bâti**, le produit attendu est de 50 056 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Il est décidé de reprendre, comme l'an passé, les excédents de l'année précédente dès le budget primitif et il ne sera pas établi de budget supplémentaire.

VOTE DU BUDGET COMMUNE :

Les recettes et les dépenses s'équilibrent. La section de fonctionnement s'élève à 1 275 076.43 € et la section d'investissement à 1 617 852.84 €.

Nous portons une attention toute particulière à nos associations, en réhabilitant les deux locaux près de la Chapelle en une salle moderne isolée et chauffée.

Notre commune fait l'acquisition de la grange qui se situe au plus près des terrains de jeux pour la restaurer et la mettre à disposition de nos chasseurs.

L'avenir de nos communes occupe une place centrale dans la conception que nous nous faisons de la République : proche, efficace, fraternelle.

Aujourd'hui, la commune est menacée dans son existence. Les proclamations annonçant sa fin et les textes engageant sa dissolution se succèdent.

La commune est notre première patrie, nous l'incarbons tous.

Le Maire, G. CHASSANY

Subventions aux associations

- ABCA	200 €
- Amicale des chasseurs	150 €
- Bazaltik	100 €



Construction du mur pour sécuriser le bord du plateau



Budget

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

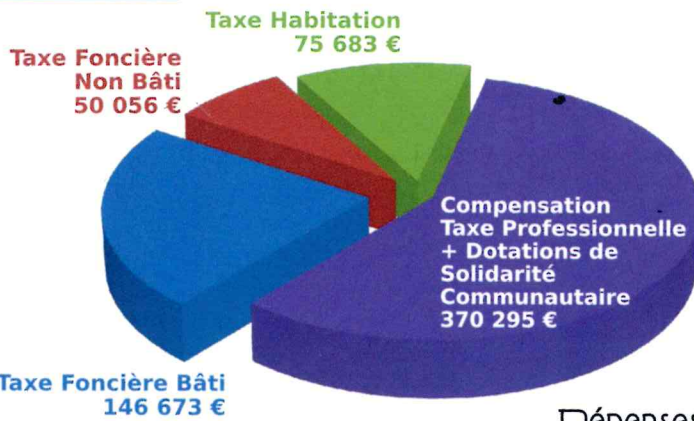
Il est décidé de reprendre, comme l'an passé, les excédents de l'année précédente dès le budget primitif et il ne sera pas établi de budget supplémentaire.

BUDGET COMMUNE

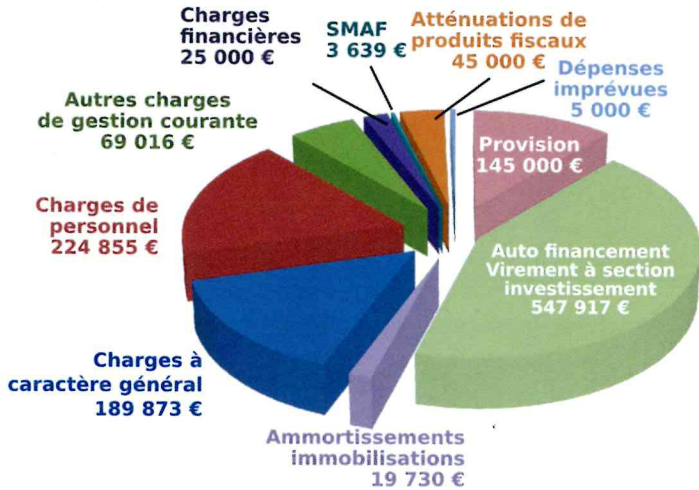
Les recettes et les dépenses s'équilibrent. La section de fonctionnement s'élève à 1 275 076.43 € et la section d'investissement à 1 617 852.84 €.

BUDGET CCAS

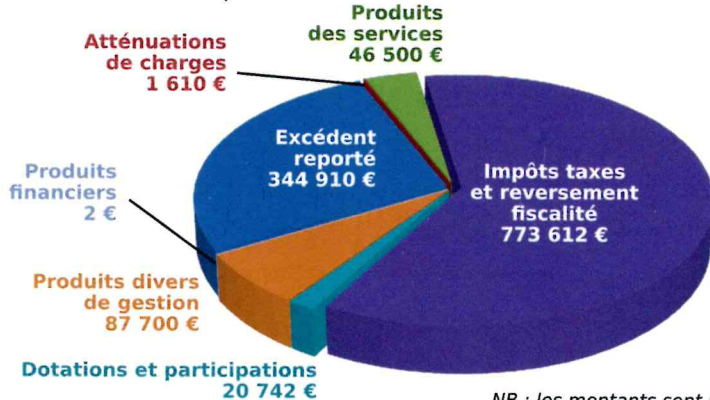
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 5 600 €



Dépenses de fonctionnement

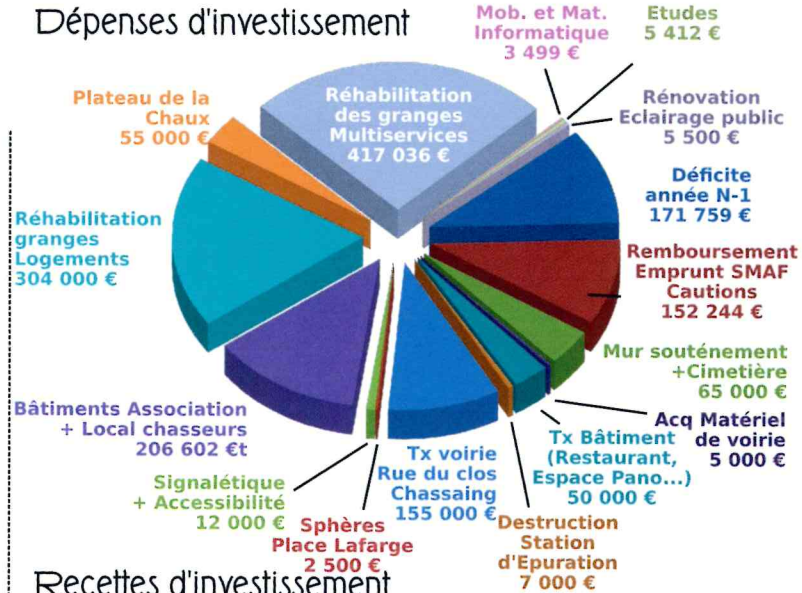


Recettes de fonctionnement

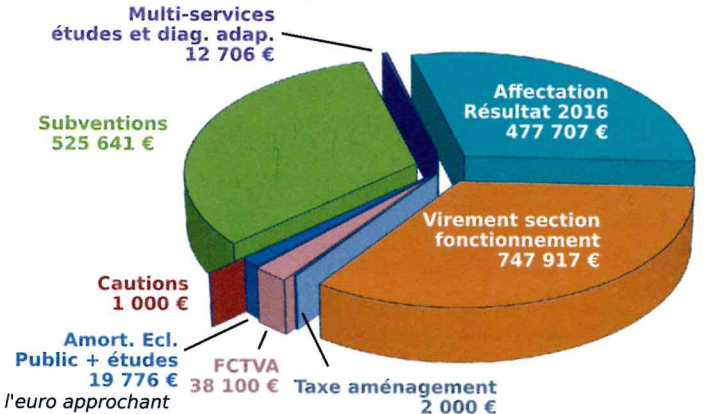


NB : les montants sont indiqués à l'euro approchant

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



- Conseillères municipales 40 €
- Coopérative Scolaire 300 €
- Club Entraide et Amitié 150 €
- Carbabroc 150 €

- A.P.E. (Ass Parents d'Elèves) 150 €
- Paint Ball 100 €
- SOS Animaux 383,04 €

Bientôt la future maison de nos associations

En cours d'acquisition pour créer un local pour nos chasseurs



23 juin

Nous inaugurons notre Bistrot

Nous comptons sur vous

Les travaux commencés en octobre sont presque terminés.

Notre bistrot ouvrira ses portes en juin.
Myriem MANSOURI sera notre gérante.
Elle nous recevra avec son sourire et sa bonne humeur
Bien entendu, elle nous réservera le meilleur accueil.



Deux appartements 140 et 70m² seront prêts courant juin

Ça vous
dit
on partage
?



"L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Tu n'as pas à le prévoir mais à le permettre"

A. De Saint Exupéry

Notre bistrot, une convivialité retrouvée, véritable trait d'union entre les humains, les générations, il convient de tout faire pour que vive ce lieu de bonne humeur et de paix.

Chers amis,

**Nous aimons notre région,
nous la préserverons malgré leur entêtement.**

Notre village est remarquable, sa position perchée, son architecture médiévale, l'image qu'il offre en font un site exceptionnel et attachant. Depuis des années, nos efforts se concentrent sur son amélioration, sa réhabilitation ; et voilà que certains voudraient encore nous prendre du terrain entre l'autoroute et la départementale au pied de nos habitations, pour aménager sur 4 ha une aire destinée à recevoir les grands circulants (gens du voyage) !

Mais quelle logique pousse ces administratifs ou collègues élus et voisins à ce type de réflexion ?

N'ont-ils aucun amour pour notre territoire ?

Veulent-ils saborder nos paysages sans vergogne pour évacuer hors de leur périmètre un problème que tous rejettent ?

Ignorent-ils que nos terres sont précieuses pour les nourrir ?

Comment peut-on en démocratie décider de repasser la patate chaude au voisin, sans au préalable s'assurer de la simple faisabilité ?

Ils ignorent donc que nos paysages sont protégés par une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), ce qui rend impossible cette initiative douteuse.

Ils doivent savoir que nous ne souhaitons pas qu'ils rejettent leurs problèmes et discordes chez nous !

Chers amis, je suis et reste vigilant et je sais pouvoir compter sur vous tous.

Le Maire, Georges Chassany

Etat Civil

Naissances

29/05/2016 : Enzo BROUILLAT

24/06/2016 : Milla BARRI

17/11/2016 : Anaïs PANIEZ

27/11/2016 : Hugo PARIS

16/12/2016 : Gabin BARTHOLE

06/01/2017 : Nahia PIC

02/02/2017 Naël BALZAN ZOVI

Mariage

27/08/2016 : Raphaël EYDIEUX
et Gaëlle CHANET

Décès

11/05/2016 : Michel CASTAGNEDE

08/07/2016 : Florence TORD

06/03/2016 : Guy HUMBERT

16/03/2017 : René JAFFEUX

Mairie de Le Broc

Contact Mairie de Le Broc : 04 73 89 11 22

Horaires Mairie de Le Broc :

Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h30

Permanence du Maire : Le vendredi de 13h30 à 15h

Les autres jours sur rendez-vous

Journal local de Le Broc

Coordination, Conception, Réalisation, Impression :

Yucca One - Place des Safournières - 63500 Le Broc

04 11 93 05 21 - contact@yuccaone.com

Rédaction : Mairie de Le Broc

Photos : Mairie de Le Broc

Tirage : 500 exemplaires

